



FONCTIONNEMENT DES ÉCOLES

RENTREE SCOLAIRE 2018 /2019

Le lundi 3 septembre 2018

Regroupement pédagogique du Dévoluy

Bonjour ! Après ces semaines de vacances, qui, je l'espère, auront permis à tous (petits et grands) de se reposer, voici quelques informations concernant le fonctionnement des écoles.

Les classes du regroupement sont réparties comme suit :

Les maternelles : (2 ans, Petite Section, Moyenne Section, Grande Section) ainsi que les CP iront à Agnières. Tous les CE1, CE2, CM1, CM2, quelque soit le lieu de résidence, iront à St Etienne.

La réunion de rentrée, prévue mi-septembre, précisera le fonctionnement de chaque classe.

Temps scolaire (horaires, vacances)

Les jours et horaires de classe sont lundi, mardi, jeudi, vendredi de 9h à 12h et 13h30 à 16h30

L'accueil des enfants par les enseignants débute dix minutes avant le début des cours, cependant une garderie est mise en place :

- à Agnières : à partir de 7h45 le matin, de 13h à 13h30 et de 16h30 à 17h15 l'après-midi.

- à St Etienne : à partir de 8 h le matin, 13h à 13h30 et de 16h30 à 17h30 l'après-midi.

Un service de cantine est assuré pendant le temps de midi.

Vous trouverez ci-après le calendrier des vacances scolaires pour l'année 2018/ 2019.

Absences

Il est demandé de prévenir le plus rapidement possible de toute absence de votre enfant.

Les absences en cours de journée ne sont autorisées que pour raison médicale, ou à caractère exceptionnel et sur demande écrite des parents.

Dans ce cas, les parents doivent venir chercher l'enfant à l'école.

Renseignements administratifs et assurances

Pour les enfants dont les parents sont séparés, il est demandé de le signaler sur la fiche de renseignements et de préciser quel parent a le droit de garde.

Cahier de liaison : lien entre l'école et la famille. Toutes les feuilles distribuées aux enfants et collées doivent être signées par les parents après en avoir pris connaissance. De même, les parents pourront inscrire une demande de rendez-vous etc.

Assurance : votre enfant doit être couvert pour les dommages dont il serait l'auteur (responsabilité civile) et également pour ceux qu'il pourrait subir (responsabilité individuelle accident / dommages corporels).

Vous devez donc obligatoirement fournir une attestation précisant que l'enfant est entièrement couvert pour l'année 2018 / 2019

Matériel des enfants

Il est nécessaire de recouvrir les livres et les fichiers afin qu'ils soient préservés le mieux possible pendant l'année.

Il est également recommandé d'étiqueter le matériel personnel de votre enfant;

Vêtements, matériel de sport... à ses nom et prénom afin d'éviter toute confusion, ainsi que les livres prêtés par l'école.

Les parents veilleront régulièrement à l'état des affaires de leurs enfants.

Si vous avez besoin de renseignements complémentaires, ou pour toute question ou problème, n'hésitez pas à venir à l'école avant ou après la classe.

Bonne rentrée à tous !



CALENDRIER SCOLAIRE 2018-2019

ZONE A	ZONE B	ZONE C
Besançon, Bordeaux, Clermont-Ferrand, Dijon, Grenoble, Limoges, Lyon, Poitiers	Aix-Marseille, Amiens, Caen, Lille, Nancy-Metz, Nantes, Nice, Orléans-Tours, Reims, Rennes, Rouen, Strasbourg	Créteil, Montpellier, Paris, Toulouse, Versailles

SEPT. 2018	OCT. 2018	NOV. 2018	DÉC. 2018	JANV. 2019	FÉV. 2019	MARS 2019	AVR. 2019	MAI 2019	JUIN 2019	JUIL. 2019	AOÛT 2019
S 1	L 1	J 1	S 1	M 1	V 1	V 1	L 1	M 1	S 1	L 1	J 1
D 2	M 2	V 2	D 2	M 2	S 2	S 2	M 2	J 2	D 2	M 2	V 2
L 3 <small>RENTREE</small>	M 3	S 3	L 3	J 3	D 3	D 3	M 3	V 3	L 3	M 3	S 3
M 4	J 4	D 4	M 4	V 4	L 4	L 4	J 4	S 4	M 4	J 4	D 4
M 5	V 5	L 5	M 5	S 5	M 5	M 5	V 5	D 5	M 5	V 5	L 5
J 6	S 6	M 6	J 6	D 6	M 6	M 6	S 6	L 6	J 6	S 6	M 6
V 7	D 7	M 7	V 7	L 7	J 7	J 7	D 7	M 7	V 7	D 7	M 7
S 8	L 8	J 8	S 8	M 8	V 8	V 8	L 8	M 8	S 8	L 8	J 8
D 9	M 9	V 9	D 9	M 9	S 9	S 9	M 9	J 9	D 9	M 9	V 9
L 10	M 10	S 10	L 10	J 10	D 10	D 10	M 10	V 10	L 10	M 10	S 10
M 11	J 11	D 11	M 11	V 11	L 11	L 11	J 11	S 11	M 11	J 11	D 11
M 12	V 12	L 12	M 12	S 12	M 12	M 12	V 12	D 12	M 12	V 12	L 12
J 13	S 13	M 13	J 13	D 13	M 13	M 13	S 13	L 13	J 13	S 13	M 13
V 14	D 14	M 14	V 14	L 14	J 14	J 14	D 14	M 14	V 14	D 14	M 14
S 15	L 15	J 15	S 15	M 15	V 15	V 15	L 15	M 15	S 15	L 15	J 15
D 16	M 16	V 16	D 16	M 16	S 16	S 16	M 16	J 16	D 16	M 16	V 16
L 17	M 17	S 17	L 17	J 17	D 17	D 17	M 17	V 17	L 17	M 17	S 17
M 18	J 18	D 18	M 18	V 18	L 18	L 18	J 18	S 18	M 18	J 18	D 18
M 19	V 19	L 19	M 19	S 19	M 19	M 19	V 19	D 19	M 19	V 19	L 19
J 20	S 20	M 20	J 20	D 20	M 20	M 20	S 20	L 20	J 20	S 20	M 20
V 21	D 21	M 21	V 21	L 21	J 21	J 21	D 21	M 21	V 21	D 21	M 21
S 22	L 22	J 22	S 22	M 22	V 22	V 22	L 22	M 22	S 22	L 22	J 22
D 23	M 23	V 23	D 23	M 23	S 23	S 23	M 23	J 23	D 23	M 23	V 23
L 24	M 24	S 24	L 24	J 24	D 24	D 24	M 24	V 24	L 24	M 24	S 24
M 25	J 25	D 25	M 25	V 25	L 25	L 25	J 25	S 25	M 25	J 25	D 25
M 26	V 26	L 26	M 26	S 26	M 26	M 26	V 26	D 26	M 26	V 26	L 26
J 27	S 27	M 27	J 27	D 27	M 27	M 27	S 27	L 27	J 27	S 27	M 27
V 28	D 28	M 28	V 28	L 28	J 28	J 28	D 28	M 28	V 28	D 28	M 28
S 29	L 29	J 29	S 29	M 29	V 29	V 29	L 29	M 29	S 29	L 29	J 29
D 30	M 30	V 30	D 30	M 30	S 30	S 30	M 30	J 30	D 30	M 30	V 30
	M 31		L 31	J 31		D 31		V 31		M 31	S 31

→ Les élèves qui ont cours le samedi sont en congé le samedi après les cours.

Pour en savoir plus : education.gouv.fr/calendrier-scolaire

facebook.com/EducationFrance
twitter.com/EducationFrance

**POUR L'ÉCOLE
DE LA CONFIANCE**

© Ministère de l'Éducation nationale - Avril 2018